Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 029-212900757-20231218-DEL20231272-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-12-72

OBJET: BREST METROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITE 2022

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage: 7 décembre 2023

En exercice : 33 Présents : 31 Votants : 33

Etaient présents: Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations:

Morgane LOAEC à Gisèle LE DALL Simon DE MEYER à Christian PETITFRERE

Madame Régine SAINT-JAL a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023 Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 029-212900757-20231218-DEL20231272-DE

BREST METROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITE 2022

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Ce document comme chaque année se structure autour de plusieurs chapitres concernant des données générales, la direction générale des services et la présentation des différents pôles fonctionnels.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

DE PRENDRE acte du rapport d'activité 2022 de Brest métropole.

P.J.: Rapport d'activité 2022

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 de Brest métropole.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A GUIPAVAS, LE 14 DECEMBRE 2023

Le Maire, Fabrice JACOB La secrétaire de séance, Régine SAINT-JAL